

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

Membres du CM : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt août à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 août 2025

Présents : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLAVOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MULLER Jean-Luc.

Excusés : DUBESSAY Céline, MALTHIEU Gilles, RENARD Sandra

Pouvoir : MALTHIEU Gilles donne pouvoir à DARLAVOIX Stéphane ;

Monsieur DARLAVOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2025_031

Objet : Changement de locataire dans l'appartement au 10 avenue Porte de la Corrèze

Suite au départ du locataire Modef de l'appartement sis au 10 avenue Porte de la Corrèze, des démarches ont été entreprises afin de trouver rapidement de nouveau locataire.

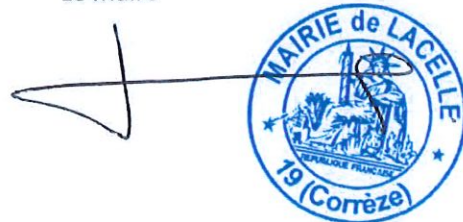
Madame Johanna CHERMETTE, après visite des lieux, a exprimé son souhait de louer le logement sis au 10 avenue Porte de la Corrèze, pour un loyer mensuel de 350€, hors charge.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✓ Accepte la demande de Madame Johanna CHERMETTE ;
- ✓ Propose la location du logement au 10 avenue Porte de la Corrèze, pour un montant de 350€ (trois cent cinquante euros) par mois hors charge ; révisable chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers hors charge.
- ✓ Demande une caution d'un mois de loyer hors charge ;
- ✓ Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer tous les documents relatifs à cette location.

Fait et délibéré à Lacelle
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme
Le Maire



DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

Membres du CM : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt août à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 août 2025

Présents : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLA VOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MULLER Jean-Luc.

Excusés : DUBESSAY Céline, MALTHIEU Gilles, RENARD Sandra

Pouvoir : MALTHIEU Gilles donne pouvoir à DARLA VOIX Stéphane ;

Monsieur DARLA VOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2025_032

Objet : Travaux dans les appartements communaux : remplacement des radiateurs et d'une douche

Lors des changements de locataire, il est apparu que les radiateurs électriques en place étaient vétustes et forts consommateurs d'énergie et que la porte d'une cabine de douche était cassée.

Afin d'assurer un accueil décent et sécurisé aux nouveaux locataires, un artisan a été sollicité d'urgence pour le remplacement de la cabine de douche et des radiateurs pour un montant HT de 1 980€.

Une aide financière à hauteur de 30% du montant HT des travaux, au titre de la contractualisation « rénovation logement communal » peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

✓ Approuve le plan de financement ci-dessous :

Montant des travaux HT	1 980,00€
Aide départementale – 30%	594,00€
Reste à charge pour la commune HT	1 386,00€

- ✓ Sollicite auprès du Conseil départemental une subvention correspondant à 30% du montant HT des travaux pour le changement des radiateurs et de la douche ;
- ✓ Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer tous les documents afférents à la constitution et au dépôt du dossier de demande d'aides.

Fait et délibéré à Lacelle
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme
Le Maire



Membres du CM : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt août à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 août 2025

Présents : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLA VOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MULLER Jean-Luc.

Excusés : DUBESSAY Céline, MALTHIEU Gilles, RENARD Sandra

Pouvoir : MALTHIEU Gilles donne pouvoir à DARLA VOIX Stéphane ;

Monsieur DARLA VOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2025_033

Objet : Transfert des compétences eau potable et assainissement

Vu la présentation réalisée par le bureau d'étude RYDGE dans le cadre de l'étude préalable aux transferts des compétences eau et assainissement et la réunion de travail du 2 juillet 2025,

Considérant la volonté de 6 communes de la CCV2M concernées d'expérimenter une organisation commune par la création d'un service commun à compter de 2026,

Considérant l'intérêt pour la commune de Lacelle de renforcer ses moyens humains et matériels tout en conservant en 2026 la compétence Eau et assainissement,

Considérant la nécessité pour la commune d'avoir une visibilité sur les investissements futurs liés à la gestion de l'eau et à l'assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'adhésion de la commune de Lacelle au service commun eau à compter de sa mise en place en 2026.
- Demande que soient engagées des discussions avec la structure mutualisée afin d'obtenir :
 - ✓ Un plan prévisionnel des investissements envisagés sur la commune de Lacelle pour les cinq prochaines années,
 - ✓ Des précisions sur le devenir de l'agent technique communal dans le cadre d'une mutualisation, notamment quant à sa quotité de travail dédiée à l'eau et à l'assainissement.
- Autorise Mme la Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. »

Fait et délibéré à Lacelle
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme
Le Maire

